

IFCE : entrevue avec le nouveau directeur

Le SPAgri-CFDT a été reçu le lundi 28 mai 2018 par le nouveau directeur de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), M. Didier Garnier.

Vos représentants étaient François Paul, Xavier Hervé et Thierry Duchaussoy.

M. Garnier nous a confirmé que sa mission était avant tout de renouer le dialogue social. Entre autres, M. Garnier devra élaborer, avec le concours des organisations syndicales, le plan d'accompagnement personnalisé du personnel (PAP), le contrat d'objectifs et de performance (COP), la feuille de route. De plus, il devra organiser le tuilage avec le futur directeur général de l'IFCE.

Nos revendications ont été :

- un plan d'accompagnement digne de ce nom ;
- une feuille de route détaillée, par site et par cas (métiers, agents), avec les dates de fermeture prévues des sites et leurs repositionnements ;
- la continuité des plans de requalification (passages de C en B, ou de B en A) ;
- un COP finalisé ;
- et, enfin, l'arrêt de la baisse des ETP.

M. Garnier est tout à fait d'accord avec le projet de PAP, mais il pense qu'il sera effectif à partir de septembre, pour des raisons liées à la Fonction publique. Le conseil d'administration voterait donc successivement le PAP, puis le COP. M. Garnier reste persuadé qu'une solution sera trouvée pour chaque agent. Il veut faciliter les passages à la Fonction territoriale (sur la base du volontariat). L'examen cas par cas sera la règle.

Il a clairement indiqué que le COP a été approuvé directement par le Premier ministre, et qu'il a une commande explicite pour organiser la mise en place du COP pour son successeur. L'IFCE reste un opérateur de l'État ; ses missions régaliennes sont, entre autres, de conseiller et d'aider la filière à s'organiser. Chacun a sa place dans la filière et y restera : les différents composantes (IFCE, Cadre Noir, FFE) sont maintenues dans leur état actuel.

La CFDT se félicite de voir enfin se renouer le dialogue social.

IFCE : démission du directeur Jean Cézard

[Mise à jour du 3 octobre : [Jean-Roch Gaillet est nommé directeur de l'IFCE à compter du 1^{er} octobre 2018.](#)]

Après plusieurs semaines de dialogue social difficile, le directeur de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), M. Jean Cézard, a présenté sa démission aux deux ministres de tutelle de l'IFCE, Agriculture et Jeunesse & Sports. La situation de l'IFCE était devenue très difficile à gérer de par l'accumulation depuis plusieurs années de réformes et de projets de « plans sociaux » menaçants. Une transformation de l'établissement dans un contexte budgétaire tendu, assorti d'un schéma d'emploi contraint (- 180 ETP), ne peut être menée qu'avec un réel dialogue social.

Le SPAgri-CFDT et les autres syndicats présents à l'IFCE ont fait part de leurs préoccupations aux deux ministères de tutelle et ont été reçus le 5 avril dernier.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) reste cependant un objectif à négocier et fera l'objet d'une attention particulière du SPAgri-CFDT. L'évolution de l'IFCE vers une forme d'institut technique du cheval et de l'équitation doit se faire dans le respect des agents.

Les nombreux agents dont le poste n'est plus dans le COP doivent impérativement faire l'objet de mesures d'accompagnement individuelles.

L'arrivée d'un nouveau directeur général devrait permettre de renouer le dialogue.

[Mise à jour du 9 mai 2018 : nomination de M. Didier GARNIER, inspecteur général de l'agriculture, directeur général de l'institut français du cheval et de l'équitation par intérim, par [arrêté du 4 mai 2018.](#)]

Le nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a rencontré les représentants du personnel

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert, a échangé avec les représentants du personnel en ouverture du CTM du 6 juillet 2017.

Ce fut l'occasion de l'interpeller sur la direction qu'il souhaite donner au ministère, et les moyens pour y parvenir.

Vous trouverez ci-dessous la transcription de la déclaration de vos représentants CFDT (Jacques Moinard, Philippe Hedrich, Géraldine Chadirat, Nadou Cadic et Denis van der Putten), dans laquelle ont été intégrés des éléments de réponse du ministre.

« Monsieur le Ministre,

Il est de tradition pour un nouveau ministre d'adresser un message aux agents. Nous l'avons reçu le 23 juin, nous vous en remercions et souhaitons relever votre engagement à définir rapidement une feuille de route pour notre ministère et ses établissements publics.

La démarche agro-écologique, ligne directrice structurante pour une évolution indispensable de nos modes de production, sera-t-elle poursuivie ? Il n'en est pas fait mention dans votre message !

La feuille de route initiée par Jacques Mézard est actuellement retravaillée, notamment sur le volet social. Elle sera ensuite discutée avec le premier ministre, néanmoins un certain nombre d'orientations peuvent être exposées dès aujourd'hui. Stéphane Travert affirme notamment qu'il œuvrera à la constitution d'un pacte social et environnemental, dans la continuité de Stéphane Le Foll. Il considère que prendre le virage de la transition écologique est un devoir, une « obligation de service ». Il précise qu'il ne s'agit pas pour autant d'opposer les modèles agricoles les uns aux autres.

Soulignons que cette démarche est également un moteur pour nos établissements techniques et supérieurs de l'enseignement agricole. Leurs missions d'éducation et de recherche qui sont fondamentales pour réussir les mutations du monde agricole doivent être confortées. Ce modèle a d'ailleurs été mis en avant par notre président de la République qui a choisi un lycée agricole public pour sa première visite en lycée.

Les élèves et les familles trouvent satisfaction dans cet enseignement de par la pédagogie originale déployée, la taille des établissements et un bon niveau d'insertion sur le marché de l'emploi à la sortie.

Mais dans certaines régions, les établissements sont obligés de refuser des élèves suite à la fixation de seuils par l'administration. La CFDT demande avec insistance l'accueil de tous les élèves souhaitant entrer dans l'enseignement agricole public. C'est le rôle du service public, il est nécessaire de le financer.

Si l'enseignement agricole a des atouts indéniables, il faut le faire savoir et ne pas s'endormir sur nos lauriers. Il faut aller plus loin dans l'innovation, l'expérimentation (avec incitation et suivi), l'autonomie des équipes pédagogiques, l'ancrage dans les territoires. Pour cela, il faut notamment faire évoluer le métier d'enseignant, réduire les cours magistraux et les épreuves terminales académiques.

L'enseignement supérieur aussi a besoin d'être relancé. Un réinvestissement est indispensable. Il faut activer une synergie entre nos 12 écoles et les organismes de recherche. L'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF) n'a pas assez joué ce rôle. Par ailleurs, il faut démocratiser l'accès à cet enseignement pour l'instant encore trop élitiste.

Stéphane Travert a présidé le conseil d'administration de l'EPLEFPA « métiers nature » de Coutances dans la Manche. Il a beaucoup apprécié cette expérience, qui lui permet d'avoir une vision pragmatique de l'enseignement technique agricole, que le président de la République a salué comme « un système qui marche ».

Il mentionne également les enjeux liés à l'implantation d'AgroParisTech et de l'INRA au sein du campus Paris-Saclay, en vue de créer un site « d'importance mondiale » dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Il assistera au conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) de septembre, pour y aborder la problématique de la consolidation de l'enseignement agricole public et de l'attractivité des métiers.

Votre feuille de route est très attendue par les personnels, monsieur le ministre, tant dans l'enseignement que dans vos services confrontés à des difficultés croissantes dans l'exercice de leurs missions et à une perte de sens de plus en plus perceptible.

La souffrance au travail est le sujet majeur auquel sont confrontés les agents de votre ministère.

Les coupes budgétaires et les réorganisations incessantes depuis dix ans ont fragilisé les services et les opérateurs sous tutelle du ministère.

Alors que les bilans RPS se multiplient, nous sommes confrontés à un nombre croissant d'agents en souffrance, que ce soit en services déconcentrés, en administration centrale ou dans les établissements publics sous tutelle du ministère.

Parallèlement, des priorités mal définies, la multiplication et la complexification des procédures, avec régulièrement des crises à gérer, ont conduit à une dégradation des conditions de travail et à **un développement très significatif des problématiques psychosociales.**

Le plus souvent structurelles, les difficultés des services sont liées au manque de moyens... mais pas seulement !

Face au mal-être grandissant, d'autres leviers doivent être activés. Ils concernent des problèmes de chaînes hiérarchiques illisibles, de management défaillant, de manque de lien entre les structures et de capacité d'expertise.

Si des enquêtes, des diagnostics sont mis en œuvre, les plans d'actions qui en découlent pour tenter de résoudre ces problématiques sont soit inexistantes, soit ne prennent pas en compte les véritables problèmes.

Alors que ces constats sont mis en évidence par notre réseau d'inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), des missions d'inspection ou des cabinets d'audits extérieurs à notre ministère, ils restent trop souvent sous-estimés voire ignorés par notre administration.

Comme vous le savez, les situations les plus critiques se concentrent actuellement dans les services en charge de la gestion des aides PAC (en **services déconcentrés**, à l'**ASP** et à la **DGPE**), mais les situations sous tension sont de plus en plus nombreuses :

— **dans les DDI**, pas seulement dans les SEA en DDT(M) mais également en DD(CS)PP avec notamment des gestions de crises extrêmement compliquées faute de moyens et d'expertise métier

suffisante ;

– **dans les DRAAF fusionnées** où les temps de déplacements et les interlocuteurs se multiplient avec pour corollaire une complexification de la gouvernance des politiques publiques ;

– **À l'IFCE** (en cours de démantèlement !) avec un nouveau COP en préparation qui nécessiterait une vraie politique sur les 5 ans à venir, définissant des missions légitimes et reconnues. La stratégie de délocalisation mal préparée conduit à un fort mal-être, à des mobilités importantes et souvent subies des personnels. La plus-value apportée par l'IFCE à la filière doit être forte et irréprochable. Les personnels, convaincus de leur utilité, attendent un projet structurant partagé par tous ;

– **À l'ANSES**, les missions se multiplient sans effectifs supplémentaires. Cet établissement doit pouvoir compter sur des effectifs pérennes suffisants et pas seulement sur des moyens d'ajustement temporaires ;

– **À l'INAO**, les agents sont en attente des conclusions de l'audit du CGAAER en cours. Ils sont inquiets de l'avenir de leur établissement : mutualisation des services supports, réorganisation territoriale, futur schéma d'emplois, élaboration du prochain COP. Les agents souhaitent connaître le planning de travail avec les modalités de concertation et se posent la question de la hiérarchisation des missions ;

– **À l'ONF**, le dialogue social est pour le moins très tendu, voire inexistant.

Pour le paiement des aides de la PAC, le ministre confirme le calendrier d'engagements de son prédécesseur. Pour y parvenir, des moyens d'ajustement à hauteur de 160 ETP ont été demandés pour septembre. Le ministre rencontre également ce 6 juillet l'ASP et les chefs de SEA pour se saisir du sujet. L'attachement des agents à réaliser l'énorme « travail de fourmi » de ces derniers mois est salué.

Considérant que les agents du service public sont une force, et que leur bien-être au travail est important, M. Travert souhaite se rendre « sur le terrain », à l'écoute des agents, sur leurs missions et la qualité de leur vie au travail.

Indispensable adaptation missions/moyens... mais pas seulement !

L'avenir de nos missions est suspendu aux moyens qui seront définis dans la prochaine loi de finance en cours de discussion... mais nous avons un mauvais pressentiment.

Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, le ministère aura sa part à assumer. Le ministre affirme qu'il défendra les spécificités du MAA, pour que l'effort soit « juste », et que les missions soient menées à bien.

Si certaines missions sont reléguées au second plan ou externalisées, nous souhaitons attirer votre attention sur nos capacités à maintenir nos compétences métiers. Certains abandons sont lourds de conséquences en termes de capacité d'expertise pour notre ministère que l'on dit encore technique... mais pour combien de temps ?

Sans expertise, notre capacité à orienter les politiques publiques sur les territoires devient totalement inefficace.

Les services publics sont aussi là pour anticiper, gérer les crises et éviter qu'elles ne prennent de l'ampleur. L'exemple de la grippe aviaire montre combien les capacités de nos services sont fragilisées... Nous demandons un retour d'expérience dans les meilleurs délais avant d'affronter la prochaine épizootie inévitable tant que les modes de production n'auront pas été repensés.

S'agissant de l'IAHP, au delà de la gestion de crise, au cours de laquelle les agents ont fait un travail remarquable, le ministre estime qu'il y a nécessité de répondre à l'exigence sociale sur la qualité et la sécurité alimentaire, et sur le bien-être animal. C'est pourquoi les représentants du personnel seront invités à prendre part aux états généraux de l'agriculture dès leur lancement.

Face aux changements et aux évolutions auxquels le monde agricole est et sera confronté : réchauffement climatique, démarche agro-écologique, révolution numérique...

... nous attendons de votre part, monsieur le ministre, une vision pour l'avenir de l'agriculture pour les 5 prochaines années... avec des moyens et des effectifs à la hauteur des enjeux.

Pour la CFDT, le ministère doit être en capacité d'impulser l'évolution des pratiques agricoles et agronomiques. À un moment où les productions agricoles et agroalimentaires doivent changer de paradigme, il convient de venir en appui et d'accompagner la profession agricole, avec une expertise d'État forte.

Mobiliser les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des tâches, valoriser une démarche

participative, garantir un véritable dialogue social dans toutes les structures, sont des conditions indispensables pour l'appropriation par les agents des évolutions de leur cadre de travail et d'un monde agricole en pleine mutation...

... et mettre fin à la dégradation continue des conditions de travail des agents.

La CFDT souhaite vous rencontrer rapidement afin de développer tous ces sujets ! »

Le ministre rappelle que les politiques de notre ministère ont un impact au quotidien sur la vie de nos concitoyens. Il indique qu'il va exercer ses responsabilités avec l'appui des directions générales, mais aussi en se déplaçant sur les lieux de travail des agents, à Paris et dans les territoires, et en dialoguant avec les représentants du personnel, qui seront reçus en rendez-vous bilatéral avant la trêve estivale.

Dans la perspective de cette rencontre, ou pour tout complément, n'hésitez à [contacter la permanence](#) de la CFDT !

IFCE : compte rendu CHS-CT et CTC

Le CHS-CT central de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) a eu lieu le 20 octobre 2016, suivi du CTC le lendemain.

À l'ordre du jour : risques psycho-sociaux, dotation complémentaire pour les contrôleurs sanitaires, prime PARRE, télétravail, réorganisation territoriale et RIALTO.

[cr_chsct_central_20_21_octobre_2016](#)

Comité technique ministériel (18 février 2016)

Le comité technique ministériel (CTM) du ministère de l'Agriculture s'est réuni le 18 février 2016.

Drame dans l'Aveyron

Une salariée de la chambre d'agriculture de l'Aveyron, chargée d'une mission de conseil en exploitation laitière, est décédée le 17 février 2016 dans une ferme près de Mayran. Le SPAgri-CFDT est bouleversé par cette nouvelle. Il a une pensée pour sa famille, ses proches et ses collègues.

Une enquête est en cours. À ce stade, il est prématuré d'établir un lien entre ce drame et le contexte tendu dans le monde agricole, qui résulte d'une crise dont les origines sont diverses selon les filières.

Quelles que soient les conclusions de l'enquête, la CFDT est consciente des difficultés que traverse actuellement une partie du monde agricole, mais dénonce avec fermeté les agissements de certains agriculteurs qui ont parfois un sentiment d'impunité.

La secrétaire générale confirme qu'il n'y a aucun lien établi à ce jour entre les faits et le contexte agricole. Toutefois, elle est consciente des difficultés que peuvent rencontrer les contrôleurs dans l'exercice de leurs missions. Elle souligne que le ministre a rappelé aux préfets, dans sa directive nationale d'orientation, qu'il est nécessaire « *d'apporter un soutien aux agents chargés de réaliser les contrôles* ».

Réforme territoriale

Dans ce contexte agricole très difficile, l'énergie des agents du ministère devrait se concentrer sur leurs missions au service de l'agriculture. Force est de constater que les agents sont emportés par une réforme chronophage qui n'apporte pas de sens et qui disperse les énergies en déplacements, visioconférences, reconstruction de services, repositionnement...

Cependant, certains choix opérés dans ce cadre confirment le sens réel de la réforme que la CFDT dénonce depuis le début. Ainsi, la baisse des effectifs pour la formation continue, les hésitations sur la création de postes d'adjoint de chef de service, notamment dans les secrétariats généraux, le transfert à l'étude par la mission IGF-IGA des crédits de fonctionnement des directions régionales sur le BOP 333 et potentiellement des effectifs afférents... montrent les objectifs réels de la réforme.

Malgré un louable effort de communication de l'administration centrale, la réforme territoriale suscite toujours de nombreuses inquiétudes chez les agents. Ces inquiétudes sont entretenues par des décisions qui tardent à venir comme les modalités pratiques d'attributions de la PARRE et la prise en compte de l'élargissement des périmètres et des réseaux pour revoir le classement et la cotation des postes. Est-ce si difficile d'amender la circulaire « parcours professionnels » pour tenir compte des nouvelles situations dans les méga-régions?

PARRE

Pas de nouvelles informations depuis la tenue du dernier comité technique national des DRAAF. L'administration attend la parution d'une note de la DGAFP pour clarifier la procédure d'attribution de la PARRE (cf. [page 2 du compte rendu](#) de la CFDT du CTS DRAAF-DRIAA-DAAF du 28 janvier 2016).

Circulaire « Parcours professionnels »

La secrétaire générale indique qu'elle est favorable à la révision du classement prévu par la circulaire « parcours professionnels » pour tenir compte des grandes régions. Après expertise des IGAPS, son arbitrage est le suivant : les postes de chefs de service resteront classés 3 quelle que soit la taille de la région. Les postes d'adjoints aux chefs de service, normalement classés 2, seront finalement classés 3 dans les grandes régions comprenant au moins 10 départements si l'agent est affecté sur un site différent de celui du chef de service. Les chefs d'unité (n-1 par rapport aux chefs de service), restent classés 2 dans la majorité des cas. Ce classement pourra être porté à 3 dans les régions comprenant au moins 10 départements et encadrant les équipes importantes et/ou éclatées. Dans ce cas, leurs adjoints, normalement classés 1, seront alors classés 2. Ces informations seront rapidement transmises au réseau des IGAPS.

Priorités en CAP

L'administration fait également le point sur la notion de priorité en CAP pour les postes supprimés. Cette notion doit être actée dans le cadre de la loi « déontologie » qui ne

sera pas promulguée avant début mai. À ce stade, cette priorité ne prévaudra pas en droit, sur les priorités déjà existantes, mais sera toutefois prise en compte lors des prochaines CAP.

Formation continue

S'agissant de la formation continue, la secrétaire générale précise qu'après prise en compte de l'évolution du périmètre suite au décroisement d'agents, les moyens par agent ont été réajustés pour atteindre les mêmes niveaux qu'en 2015. Le budget global a été abondé de 85 000 €.

Transfert des crédits de fonctionnement

La secrétaire générale confirme l'étude en cours sur le transfert des crédits de fonctionnement des directions régionales vers le BOP 333 (moyens mutualisés interministériels en services déconcentrés). Elle indique que le MAAF fait partie des quelques ministères qui y sont favorables, mais sans aucun transfert d'ETP. Par ailleurs, le secrétaire général du gouvernement diligente une mission d'évaluation du dialogue social et de prise en compte des RPS dans les DDI où les agents connaissent également des situations particulièrement difficiles, notamment dans les SEA. Les conclusions de cette mission, prévues pour le 30 juin prochain, doivent faire l'objet d'une présentation en CTM.

Dialogue social et risques psychosociaux en DDI

La secrétaire générale accueille favorablement la demande CFDT de présentation des conclusions de la mission « dialogue social et RPS en DDI » en CTM.

La CFDT, comme les autres syndicats, pense qu'il y a un problème de fond concernant la complexification des procédures et une mauvaise prise en compte de la réalité de terrain par la DGPE. En outre, la CFDT propose qu'à l'image des réseaux d'expertise existant dans le domaine sanitaire, facilitant la gestion des crises en services déconcentrés, un réseau d'expertise se mette en place également dans le domaine de l'économie agricole. Ce n'est pas des CDD qui régleront le problème, mais des emplois de fonctionnaires.

Services d'économie agricole

La secrétaire générale annonce un renforcement en moyens d'ajustement de 350 ETPT supplémentaires pour 2016 dans les SEA. La Secrétaire générale propose en outre d'analyser des difficultés réelles remontées par les syndicats et propose d'organiser une rencontre avec les responsables de l'ASP, de la DGPE et les organisations syndicales.

Récupération des heures supplémentaires

La [note de service 2015-1121 du 18 décembre 2015](#) prévoit un dispositif de récupération partielle du crédit d'heures. Or, la ligne « récupération d'heures » n'est pas prévue dans Gestor, l'application de gestion du temps de travail.

- quelle démarche doivent effectuer les agents auprès de leur hiérarchie pour récupérer leur crédit d'heures ?
- des demandes de récupération ont été refusées : une rétroactivité doit être envisagée.
- est-il prévu de faire évoluer Gestor pour tenir compte du dispositif de récupération d'heures supplémentaires ? Dans la négative, quelle mesure de substitution est-elle envisagée ?

Le service des ressources humaines indique que l'adaptation de Gestor, confiée à un prestataire, prend plus de temps que prévu mais devrait être effective au 1^{er} avril. Il assure rechercher une solution avec les directions en attendant cette date et indique que la rétroactivité sera possible.

Déprécarisation 2016

La CFDT souhaite connaître l'ampleur des effectifs concernés par la déprécarisation dans les différents secteurs de notre ministère pour l'année 2016.

Le SRH indique qu'un groupe de travail est prévu avant la fin du premier semestre pour évaluer la volumétrie des agents qui seront déprécarisés en 2016- 2018, suite à l'évolution des règles d'éligibilité à paraître en mai dans la loi de déontologie.

Télétravail

Suite à la parution du décret fonction publique, un groupe de travail se réunira fin mars pour préparer l'arrêté ministériel du MAAF.

Cour des Comptes et enseignement supérieur

La CFDT est indignée par le récent réquisitoire à charge de la cour des Comptes contre nos écoles agronomiques et vétérinaires.

Ne se préoccupant pas des conditions de travail des personnels, les conseillers ont massivement mobilisé des indicateurs technico-financiers pour évaluer les structures sans tenir compte de leurs spécificités.

La CFDT est particulièrement mobilisée pour que l'ENFA puisse dans l'avenir former des enseignants-stagiaires ouverts à tous les aspects du ministère et sensibiliser ces derniers aux cinq missions de l'enseignement agricole par des périodes « en immersion ».

Pour l'ENFA comme pour les onze autres établissements du supérieur, il est nécessaire de davantage écouter le personnel et leurs représentants pour piloter ces centres de recherche et d'enseignement.

La secrétaire générale rappelle que le ministre a souhaité inscrire, dans la loi d'avenir, l'ENFA au cœur du dispositif de formation des enseignants.

Cour des Comptes et IFCE

Le rapport de la cour des Comptes conclut que le déséquilibre financier de l'IFCE est structurel et que son maintien ne se justifie plus.

La CFDT rejoint la position du ministère pour le maintien de l'IFCE mais demande un accompagnement plus volontaire des personnels. Elle demande la mise en place d'un comité de suivi de l'affectation des agents associant la direction des ressources humaines de l'IFCE, les services RH des tutelles et les organisations syndicales représentatives. Ce comité, qui devra travailler en amont de la tenue des CAP, veillera au respect des annonces de requalification.

La CFDT demande également que les représentants du personnel de l'IFCE soient consultés sur les perspectives de modernisation de SIRE en lien avec les tutelles et sur les perspectives d'affectation des nouveaux bureaux des sites qui sont fermés.

La CFDT demande quelles sont les perspectives envisagées pour rendre plus cohérent le pilotage de l'établissement.

La secrétaire générale reconnaît que la cour des Comptes, dans son rapport annuel, propose la fermeture de l'établissement. Elle souligne que les ministres de tutelle se sont rapidement opposés à cette fermeture et ont réaffirmé leur volonté d'appliquer la réforme engagée qui permet de maintenir l'IFCE en suivant le contrat d'objectif et de performance (COP). Elle rappelle que la subvention du ministère versée à l'IFCE a été augmentée en 2016.

Thierry Duchaussoy, délégué CFDT à l'IFCE, a bien fait remarquer que les agents étaient fortement inquiets et lassés par les multiples réformes que l'IFCE a connues depuis 1999. Il a pointé les incohérences de l'administration qui tantôt supprime la compétence sur l'identification, tantôt la redonne à l'Institut. L'accompagnement indemnitaire proposé par le directeur actuel ne peut être la seule mesure.

Par ailleurs, la secrétaire générale est favorable à la proposition de la CFDT, pour mettre en place un comité tripartite de suivi individuel des agents comportant la DRH de l'IFCE, le SRH du MAAF et les syndicats. Elle le proposera au directeur de l'IFCE.

IFCE : CTC du 18 février 2016

Le CTC de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) s'est tenu le 18 février 2016. La CFDT y était représentée par Thierry Duchaussoy, François Paul et Guy Trouvé.

RIALTO

Les représentants du personnel demandent un nouveau groupe de travail sur le RIALTO avant son examen en CTC.

Le directeur général accepte cette demande.

Charte d'éthique des contrôleurs sanitaires

Les représentants du personnel ont fait observer que tous les contrôleurs ont prêté serment devant le procureur de la République, ce qui rend cette proposition de charte inutile.

Devenir des sites

La situation des tous les sites est évoquée. Un point sur les cessions des 9 sites à la SOVAFIM sera présenté au CA du 9 mars.

Les représentants du personnel votent contre le schéma territorial tel que présenté pour s'opposer à des délocalisations qui ne sont pas de nature à assurer une présence satisfaisante du service public sur le territoire.

Devenir des personnels

Le directeur général indique qu'une centaine d'agents, en dehors des sites de Saumur ou du Pin, interviennent sur l'organisation de compétitions, activités de tourisme et spectacles, toutes activités qui ne sont pas retenues dans le COP. En conséquence, ces agents devront se repositionner sur d'autres missions.

Le directeur général informe que les textes nécessaires à la mise en œuvre des primes de restructuration ou PARRE (Prime d'Accompagnement de la Réorganisation Régionale de L'État) ne sont pas encore disponibles.

Les représentants CFDT dénoncent ce délai qui pénalise les collègues qui ont effectué des mobilités depuis l'annonce des fermetures de sites.

Les représentants du personnel demandent au directeur général l'organisation un groupe de travail sur la situation des personnels qui devront soit évoluer dans leur mission soit être délocalisés.

Le directeur général propose de réunir ce groupe fin juin.

La CFDT estime que cette date est trop tardive.

À lire sur le même sujet :

[Cour des comptes et IFCE](#), intervention de la CFDT au CTM du ministère de l'Agriculture, 18 février 2016.

IFCE : une déclaration intersyndicale au conseil d'administration

L'IFCE est en situation de liquidation : le contrat d'objectifs 2014-2017 annonce une réduction de 120 agents en 3 ans et une cession des haras.

La réduction importante des personnels, la fermeture des sites et l'absence de cohérence territoriale détruisent tout projet d'avenir.

Neuf sites haras nationaux doivent être liquidés au 31 décembre 2015.

À ce jour, aucun projet d'organisation géographique n'est annoncé, aucun plan social n'est proposé !

Depuis la création de l'établissement, les représentants du personnel s'opposent systématiquement à tout projet qui affaiblit l'outil de travail : diminution du personnel, abandon des CT, étalonnage, identification...

Nous attendons des signes forts, notamment par la mise en place d'un plan important de requalification, par la reprise du plan de déprécarisation, par des études d'impact suite à la fermeture des sites et enfin par la mise en place d'un plan d'accompagnement RH.

Ce projet social doit prendre en compte les reconversions et formations professionnelles, l'harmonisation des statuts, le niveau de responsabilité et de technicité ainsi que le parcours professionnel de chaque agent.

[Déclaration intersyndicale complète à télécharger ici.](#)

Compte rendu du conseil d'administration de l'IFCE (18 juin 2015)

Le conseil d'administration de l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) s'est réuni le 18 juin 2015. La CFDT y était représentée par Fabien Larue.
Compte rendu ci-dessous.

[CR-CA-18062015_cle8d9a78](#)

IFCE : la question des loyers des logements de fonction

Le 6 novembre 2014 s'est tenue une réunion concernant les loyers des logements de fonction alloués à certains personnels de l'IFCE pour raisons d'astreintes. Revalorisation des loyers, gestion des astreintes, situation dégradée des logements sont les points abordés lors de cette réunion, où la CFDT était représentée par François Paul.

Compte rendu :

[Information_des_personnels_IFCE-logements_cle49e784](#)

IFCE : entrevue au cabinet du ministre (14 octobre 2014)

À sa demande, l'intersyndicale CFDT-CGT de l'IFCE a rencontré trois conseillers techniques du ministère de l'Agriculture le 14 octobre 2014.

L'intersyndicale, très inquiète des propos du directeur général de l'IFCE proférés en comité technique central (« *comme mon prédécesseur, je n'aurai pas d'état d'âme à fermer nos haras* », a décidé d'interpeller le cabinet du ministre. Le conseiller chargé du développement durable, de la forêt et du cheval, M. Falcone, a assuré que si l'État a augmenté la subvention de 6 millions d'euros pour les trois années à venir, c'est pour donner à l'IFCE des moyens d'action...

Le communiqué intersyndical CFDT-CGT :

[IFCE-communique_commun_CGT_CFDT_cle441166](#)

IFCE : CTC du 3 septembre et CA du 18

septembre 2014

Les informations sur les sujets suivants ont été recueillies à partir de ces deux réunions :

- préparation du contrat d'objectifs et de performance ;
- préparation des élections IFCE et fonction publique du 4 décembre 2014 ;
- mise en location des étalons transférés à l'IFCE ;
- révision des loyers ;
- vente du haras des Bréviaires.

Les représentants CFDT sont à votre écoute, [n'hésitez pas à les contacter](#) : Thierry Duchaussoy et François Paul au CTC, Fabien Larue au CA.

[INFORMATION_PERSONNEL_IFCE_cle02a41b](#)